

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**POLITIQUE DE LA VILLE 2020 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS
MUNICIPAL**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le contrat de Ville 2015-2020 du Mantois signé par l'Etat, la Communauté Urbaine GPS&O et la Ville de Mantes-la-Jolie, pour une période de six (6) ans, constitue le cadre d'actions d'une Politique de la Ville renouvelée. Il renforce l'action publique à mener dans le « Quartier en Politique de la Ville ».

La durée des contrats de Ville a été prorogée jusqu'en 2022 par une circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019.

La Ville souhaite poursuivre le renouvellement de ses modalités de collaboration avec les acteurs œuvrant sur son territoire, en lançant un appel à projets spécifique.

Cet appel à projets vise à permettre aux Mantais de mieux se saisir de l'offre disponible et à concourir à une coproduction indispensable répondant aux besoins émergents. Il vise aussi à conjuguer les efforts pour réduire les écarts de développement.

En répondant à l'appel à projet, le porteur s'engage également à s'inscrire dans une action collective en direction des habitants. Cet appel à projets permet à la Ville d'assurer son rôle de chef d'orchestre et de mieux coordonner les actions mises en œuvre.

Ce souci constant répond à l'idée que chaque habitant doit pouvoir trouver dans son environnement tous les éléments pour son épanouissement en termes d'éducation, de culture, de cadre de vie, de cohésion sociale ou d'économie et d'insertion professionnelle.

Ainsi, les objectifs généraux sont :

- Favoriser un investissement associatif dans une dynamique locale, en lien avec les projets du territoire
- Rendre lisible l'offre d'actions proposées aux habitants du territoire
- Favoriser l'égalité d'accès à l'offre.

Les projets présentés veilleront à s'inscrire dans des innovations sociales et territoriales, structurantes pour le territoire entrant en cohérence avec l'action portée par d'autres associations ou services.

Le calendrier de l'Appel à projet municipal se tient du 6 janvier au 9 février 2020. Les porteurs intéressés sont appelés à répondre par le logiciel PROGOS, accessible depuis le site de la Ville, outil de réponse unifié. Les porteurs potentiels pourront prendre connaissance de l'Appel à projet à compter du 6 janvier 2020, date de lancement, sur le site Internet de la Ville.

Le budget 2020 de la Ville prévoira l'inscription d'une enveloppe destinée au financement des projets associatifs contribuant aux objectifs du Contrat de Ville 2015-2022 et répondant aux axes inscrits dans l'appel à projets municipal pour la programmation 2020.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à renouveler les modalités de financement des actions répondant aux axes du Contrat de Ville, par le lancement de l'appel à projets municipal « Politique de la Ville 2020 ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020, signé le 25 juin 2015, qui prévoit une déclinaison opérationnelle annuelle,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2019, relative au Protocole d'engagements réciproques et renforcés du Mantois 2020/2022,

Considérant le rôle prépondérant des associations dans le maintien et le développement de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville,

Considérant que l'Appel à Projets municipal « Politique de la Ville 2020 » vise à renforcer, impulser, encourager et concrétiser des actions territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de l'appel à projets « Politique de la Ville 2020 », dont la période de candidature est fixée du 6 janvier au 9 février 2020.

Le Maire

Raphaël COGNET